Séance du 3 mars 2025

Les lieux d'enseignement du droit à Montpellier à travers les siècles

Rémy CABRILLAC
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

MOTS CLÉS
Enseignement du droit, Faculté de droit de Montpellier, Université de Montpellier, Placentin, Couvent de la Visitation.

RÉSUMÉ
La Faculté de droit de Montpellier, fondée au XIIe siècle par Placentin en lien avec la renaissance du droit romain, a toujours joué un rôle culturel important dans la ville. La localisation de la Faculté a évolué au fil des siècles, reflet des soubresauts de l'histoire de la ville, de la Tour Sainte-Eulalie lors de sa création au Couvent de la Visitation aujourd'hui.

« Montpellier ville de droit » : le 4 juillet 2023, le maire de Montpellier Michaël Delafosse a officiellement lancé le projet de mettre en valeur le patrimoine juridique, tant architectural qu'humain, de la ville de Montpellier. Ce projet fait écho à la mise en valeur du patrimoine architectural et humain de la médecine à Montpellier, qui, à travers sa faculté, a rayonné dans le monde entier depuis le Moyen Âge. Sœur jumelle un peu oubliée, la Faculté de droit, depuis 2009 Faculté de droit et de science politique, a également un passé particulièrement riche qui peut lui permettre de jouer un rôle actif, aux côtés de tous les praticiens du droit, dans cette initiative lancée par le maire.

Le patrimoine humain de la Faculté a été mis en valeur depuis quelques années déjà, à travers la dénomination d'amphithéâtres ou de salles évoquant les grands maîtres qui ont pu y enseigner au cours des siècles ou des étudiants célèbres qui ont pu fréquenter ses bancs : Placentin, Guillaume de Nogaret, Urbain V, Pedro de Luna, Pétrarque, Cambacérès, Paul Valéry, Jean Moulin ou bien d'autres encore. Quelques rues de la ville – trop peu – portent également des noms de professeurs qui ont enseigné le droit depuis le Moyen Âge. J'ajoute que cette promenade à travers les lieux d'enseignement du droit à Montpellier ne concerne que l'enseignement universitaire, même si, à l'origine, enseignements pratiques et théoriques étaient confondus. Je n'évoquerai donc pas l'École des avocats ou l'École des notaires qui se sont notamment développées au siècle dernier.

Le patrimoine architectural des lieux d'enseignement du droit à travers les siècles est sans doute moins connu. L'origine de notre École de droit remonte traditionnellement à Placentin, juriste italien natif de Plaisance, professeur à Mantoue puis à Bologne. Son penchant pour la *disputatio* le conduit à tourner en ridicule les opinions d'un de ses collègues bolognais qui le menace de terribles représailles ; peut-être Placentin se livre-t-il aussi à d'acerbes critiques contre le pouvoir : guelfe nationaliste, il est hostile à l'empereur Frédéric Barberousse[1]. Préférant alors se mettre en sûreté, Placentin vient à

[1] F. FABRÈGE, *L'Université de Montpellier*, Montpellier, Roumégous et Dehan, 1911, p. 210.

Montpellier vers 1160, où il écrit ses deux ouvrages, *Sommes sur le code* et *Sommes sur les Institutes*, et enseigne jusqu'à sa mort, survenue en 1192, après un bref retour en Italie. Placentin constitue l'un des artisans de la renaissance du droit romain dans le sud de la France, après une longue éclipse durant le haut Moyen Âge. Les historiens s'accordent toutefois à considérer que l'enseignement du droit à Montpellier préexistait à la venue du grand maître italien et sa naissance pourrait sans doute être datée des premières années du XIIe siècle[2]. Mais il s'agissait d'un enseignement individuel – dispensé au domicile du maître pour un très petit nombre d'étudiants – et fragile, disparaissant avec le maître qui le prodiguait[3].

Saint Louis autorise en 1230 l'évêque de Maguelone à recevoir le serment de tous ceux qui prendraient la licence ou le doctorat soit en droit canon, soit en droit civil, privilège notable, y compris par rapport à l'Université de Paris. L'École de droit qui se développe est intégrée à l'Université le 26 octobre 1289 par la bulle *Quia sapientia* du pape Nicolas IV, rédigée à la demande de l'évêque de Maguelone, réunissant les facultés de médecine, de droit et d'arts : « la sagesse illuminant le cœur de l'homme et le disposant à la vérité. […] Montpellier, ville illustre et fameuse, est réputée comme convenir merveilleusement à l'étude. Nous pensons donc qu'il est d'intérêt public d'y fixer un centre intellectuel. […] C'est la raison pour laquelle nous décidons que cette ville constituera, désormais, un *studium generale* où les maîtres pourront enseigner et les élèves s'instruire en suivant les cours de ses Facultés »[4].

Si les trois facultés doivent continuer à jouir d'une grande indépendance, les diplômes délivrés par l'Université de Montpellier acquièrent ainsi une valeur universelle, permettant d'enseigner les disciplines autorisées dans toutes les autres universités. La reconnaissance de l'Université pour Placentin est immense : le jour anniversaire de sa mort, le 12 février, est férié et fêté par l'Université qui prend comme patronne la sainte célébrée à cette date, sainte Eulalie, et la masse du bedeau de l'Université est ornée de l'effigie de Placentin[5].

C'est ainsi que le premier lieu affecté à l'enseignement du droit à Montpellier est la tour Sainte-Aularie (Sainte-Eulalie), proche de l'actuelle église Sainte-Eulalie, ce qui explique les dénominations « rue École de droit » attribuées à l'artère qui descend du Peyrou jusqu'au plan Cabanes derrière l'église actuelle, et « rue de la Tour Sainte-Eulalie », à celle qui lui est perpendiculaire (Figure 1).

Cet emplacement sur le flanc sud du Puy Arquinel, dans les faubourgs, peut interroger. Il semble que la proximité du couvent des Mercédaires et surtout du Couvent des Dominicains établi dès 1220 au bas de l'avenue de Lodève, là où se trouve aujourd'hui l'aqueduc des Arceaux, ait joué un rôle déterminant. En effet, les Dominicains considèrent l'étude comme un élément fondamental de la règle de l'ordre. L'église de leur Couvent sert de cadre à la messe dominicale ou aux cérémonies

---

[2] J. Rouquette, cité par H.-L. ESCURET, *Histoire des vieilles rues de Montpellier*, Montpellier, Les presses du Languedoc, rééd. 1984, préf. duc de Castres, L. 3, p. 107 : « avant Placentin, Montpellier, à côté de ses Écoles de médecine et de lettres, qui devait plus tard former son Université, avait une École de droit. »

[3] Cf. A. GOURON, « Deux universités pour une ville », dans G. CHOLVY (éd.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2001, p. 103-104. Voir aussi *La faculté de droit et de science politique de Montpellier, Liber memoriae*, Montpellier, PULM, 2016, p. 9.

[4] J. BAUMEL, *Histoire d'une seigneurie du Midi de la France, Montpellier sous la seigneurie de Jacques le Conquérant et des rois de Majorque (1213-1349)*, Montpellier, Causse, t. II, 1971, p. 353.

[5] A. GERMAIN, *Étude historique sur l'École de droit de Montpellier, 1160-1793, d'après les documents originaux*, Montpellier, Boehm, 1877, p. 6.

funéraires[6], qui rassemblent tous les membres de l'École de droit, et les fonds monétaires de cette dernière sont conservés dans la sacristie[7]. C'est dans la partie basse de la Tour que se donnaient les cours, complétée par trois grandes salles. Les salles étaient préparées par un bedeau qui faisait payer aux étudiants la location des bancs pour s'asseoir et des livres pour étudier. La Tour Sainte-Eulalie abrite également la cloche de l'École de droit.

Figure 1 : La tour Sainte-Eulalie (à côté de la lettre « F »)

Les liens entre l'Université et l'Église catholique expliquent que plusieurs églises constituent des lieux importants pour les juristes. La licence est accordée dans l'église Saint-Firmin, dont il ne reste que des traces de fondation rue Rebuffy, avant que le licencié ne prête serment dans l'église Notre-Dame-des-Tables, qui était située sur l'actuelle place Jean-Jaurès, sa crypte étant conservée en sous-sol. L'église Saint-Firmin était également le lieu d'assemblée de l'École de droit, comme nous l'apprend la bulle du pape Nicolas V en date du 20 janvier 1419[8]. Il faut enfin signaler la fondation du Collège[9] Saint-Benoît Saint-Germain par le pape Urbain V en 1368 pour y accueillir des étudiants en droit civil et en droit canon. Ce collège rassemble notamment, à destination des étudiants, des livres juridiques qui constituent la première bibliothèque universitaire juridique de notre ville[10].

L'École de droit connaît un essor rapide, en lien avec le développement économique de Montpellier. Les étudiants, dont il est difficile de déterminer précisément le nombre, affluent de divers endroits : Provençaux, Aragonais et Catalans tant que Montpellier dépend du royaume d'Aragon puis de Majorque, et à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, Hollandais, Allemands, ou Écossais. Cette École de droit a accueilli pendant plusieurs siècles des maîtres renommés et des étudiants célèbres. Pétrarque par exemple, qui y a étudié de 1319 à 1323 avant de poursuivre ses études à Bologne, s'exclame en parlant de Montpellier, « Quelle paix ! Quels bienheureux marchands ! Quelle foule d'écoliers ! Quelle multitude de magistrats ! ». Il ne manque pas de faire l'éloge de l'École de droit de Montpellier, la comparant à celle de Bologne[11].

---

6 G. CAÏTI-RUSSO et D. LE BLÉVEC (dir.), *Le Petit thalamus de Montpellier, Les « annales occitanes »,* Montpellier, PUM, 2024, p. 185 (1373).

7 G. FABRE et T. LOCHARD, *Montpellier : la ville médiévale*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 172.

8 L. GRASSET-MOREL, *Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*, Nîmes, C. Lacour, 1989 (1re éd. 1908), p. 26.

9 Les collèges étaient destinés au logement d'étudiants, comme en attestent les plaques rappelant l'existence du Collège de Gérone ou du Collège de Mende, sur des bâtiments de l'Écusson.

10 M. FOURNIER, « Une enquête dans un collège de droit de l'Université de Montpellier, du Moyen Âge au XIVe siècle », *Revue internationale de l'enseignement*, 17, 1889, p. 278 sqq.

11 J. BAUMEL, *op. cit*., t. II, p. 366.

La vie estudiantine de l'époque est particulièrement mouvementée. Une légende, de celles qu'on aimerait croire réalité mais au fondement historique controversé, veut que certains étudiants, troublant l'ordre public dans les environs de la Tour Sainte-Eulalie et y blessant quelques personnes, les bourgeois de la ville décident alors de représailles. Le lendemain, ils guettent les étudiants à la sortie de leurs cours et leur barrent le passage dans une rue étroite. Pour distinguer les jeunes du pays et les autres, ils les obligent tous à dire Dieu vous donne « bona nioch » et ceux qui ne sont pas capables d'une prononciation correcte sont tués et jetés dans des puits[12]. L'actuelle rue Donnat aurait longtemps porté le nom de rue Bona-Nioch en souvenir de cet épisode. L'historienne Louise Guiraud a – malheureusement pourrait-on dire – fait fi de cette légende, montrant que l'appellation Bona-Nioch serait l'altération de Bonami, nom d'un riche marchand drapier qui avait dû commettre quelques méfaits comme bayle puisqu'il avait sollicité du roi Charles IV des lettres de sauvegarde[13].

Des statuts octroyés à la Faculté de droit par le cardinal Bertrand de Deaux en 1339 tentent de remédier à ces débordements, faisant défense aux étudiants de porter des armes sans la permission de l'évêque, et défense à tout habitant de prêter ou louer des armes aux étudiants. L'injonction qui leur avait déjà été faite par le passé restera lettre morte. Les maîtres doivent aussi être disciplinés, puisque les mêmes statuts leur interdisent de danser à l'extérieur, de jouer aux dés ou autres jeux de hasard et de participer aux folies du carnaval.

La Tour Sainte-Eulalie a aussi accueilli des personnages de fiction. Ainsi, Pantagruel, le héros du roman éponyme de Rabelais, a voulu étudier le droit à Montpellier, mais « voyant que là n'estoient que troys teigneux et un pelé de légistes », abandonne l'École de droit de Montpellier pour celle de Bourges puis d'Orléans[14]. La verve polémique de Rabelais ne suffit pas à expliquer la violence de la critique. La Faculté de droit connaît un progressif déclin à partir de la fin du XIVe siècle, en raison du retour de la papauté à Rome, de l'essor d'autres facultés dans le royaume, des épidémies de peste[15] et des guerres omniprésentes. Ainsi s'explique que Pantagruel ne trouve à Montpellier qu'un corps professoral réduit et préfère continuer ses études ailleurs.

La vie estudiantine retrouve son agitation, à travers les « béjaunes », le terme signifiant jeune homme ignorant, sot et mauvais garçon, confréries étudiantes que les nouveaux venus pouvaient intégrer à la suite d'un long processus d'intronisation. Violences et exactions se multiplient en ville, les débordements aboutissant à l'interdiction des « béjaunes » à la fin du XVe siècle[16].

Ce ne sont pourtant pas les désordres étudiants mais les guerres de Religion qui ont eu raison de la Tour Sainte-Eulalie. Celle-ci a été détruite, comme l'ancienne église du même nom, par les protestants lors des troubles que connut la ville en 1562. Comme l'observe le professeur Etienne Ranchin : « Tout y était dans le trouble et dans le désordre pour des disputes sur la religion et plût à Dieu qu'on se fût arrêté aux seules controverses. […] La tour de l'Université, l'un des plus beaux ouvrages qui existât, pour la grandeur et la solidité du bâtiment, la cloche et le clocher furent renversés de sorte qu'il n'en reste que des masures »[17].

---

[12] A. GERMAIN, *op. cit*., p. 26.

[13] L. GUIRAUD, *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*, Mémoire de la Société archéologique de Montpellier, 1, 1895, p. 299.

[14] *Pantagruel*, ch. V, in Rabelais, *Œuvres complètes*, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1955, p. 188.

[15] *Le petit thalamus*, *op. cit*., p. 331 (1384 : « L'université fut entièrement fermée de Pentecôte jusqu'à Notre-Dame de septembre »).

[16] J. BAUMEL, op. cit., t. III, *Montpellier, ville royale (1349-1505)*, p. 332.

[17] S. Ranchin, *Miscellanea decisionum juris tam civilis quam canonici ex magis approbatis et receptis authoribus* (1580), cité par C. D'AIGREFEUILLE, *Histoire de la ville de Montpellier*, 2e éd. 1878, Montpellier, C. Coulet,1739 (reprint Lafitte 1976), t. III, p. 550.

Plus précisément, c'est Jacques de Crussol, en prévision du siège conduit du 2 septembre au 3 octobre 1562 par le vicomte de Joyeuse, qui fit détruire les édifices qui pouvaient être de quelque utilité pour les assaillants, en particulier la Tour Sainte-Eulalie[18]. En 1680, il ne reste que des décombres, utilisés par un propriétaire voisin pour construire son logement et clôturer son jardin[19]. Il ne demeure donc aujourd'hui aucun vestige de la Tour Sainte-Eulalie.

La tragédie que vit le pays n'empêche pas des guerres picrocholines au sein du corps professoral de l'Université. Robert Merle s'en fait l'écho dans *Fortune de France. En nos vertes années*[20], évoquant les sempiternelles rivalités entre médecins et légistes : « Quand les légistes de Montpellier affectent là-dessus de nous mépriser et ont le front de dire "Les excréments et l'urine sont les premiers mets du médecin", nous ne manquons pas de répondre, comme autrefois Maître François Rabelais : Pour nous ce sont des symptômes, pour vous des mets dignes de vous[21]. »

Lorsque les troubles s'apaisent, l'École de droit s'établit, en 1592, place de la Chapelle-Neuve, chapelle détruite par les protestants durant les guerres de Religion, précisément au Collège du Vergier (Figure 2).

Le Collège du Vergier avait été fondé par Jean Brugerie, médecin de Louis XI et par Jean du Vergier, baron d'Alais, seigneur de Montlaur, président du Parlement de Toulouse pour accueillir deux étudiants en médecine et deux étudiants en droit[22]. Une rue « Collège Duvergier » garde le souvenir de cette fondation et une plaque apposée sur la façade du bâtiment rappelle son occupation par la Faculté de droit. Jusqu'à la Révolution, un fronton portant l'inscription *Aula Placentinea*, en hommage au fondateur de l'École de droit, ornait le bâtiment.

Figure 2 : Collège du Vergier

L'École de droit déménage rapidement, quelques années plus tard, à côté de l'église Sainte-Anne. Les locaux ne sont guère accueillants. Ils n'offrent « au rez-de-chaussée que deux pièces humides, au-dessus desquelles existaient deux chambres en forme de galetas[23] ». Ce bâtiment devient, en 1682, le siège de la Cour du Petit-Scel, juridiction chargée de l'exécution des obligations civiles. La ville décidera de sa destruction en 1752 pour créer ce qui est l'actuelle place du Petit-Scel[24]. Il ne reste donc pas de trace des locaux ayant abrité le Collège ès-loix de Sainte-Anne pendant quelques décennies.

---

[18] J. NOUGARET, *Montpellier Monumental* (Cahiers du Patrimoine 68), Paris, éditions du Patrimoine Centre des monuments nationaux, t. 1, 2005, p. 96.
[19] C. D'AIGREFEUILLE, *op. cit.*, p. 598.
[20] R. MERLE, *Fortune de France. En nos vertes années*, Paris, Livre de poche, 2003, p. 169.
[21] *Ibid.*, p. 170.
[22] C. D'AIGREFEUILLE, *op. cit.*, p. 607.
[23] Rapport de l'évêque Bosquet à Bezons, intendant, cité par L. GRASSET-MOREL, *op. cit.*, p. 97.
[24] L.-H. ESCURET, *op. cit.*, L. 3, p. 307.

Ainsi chassée par la Cour du Petit-Scel, l'École de droit revient en 1682 au collège du Vergier, place de la Chapelle-Neuve où elle reste jusqu'à la Révolution. Les locaux de la place de la Chapelle-Neuve n'étaient guère plus confortables que ceux de Sainte-Anne : « une petite cour, une salle basse et une chambre, le tout de médiocre grandeur, avec un petit cabinet et des offices et au-dessus une salle et une chambre et une autre chambre, aussi de médiocre grandeur[25]. » Pour mettre le local en état d'accueillir l'École de droit, la ville accorda une subvention de 2 500 livres. Le bâtiment sera plusieurs fois rénové au cours de son occupation par l'École de droit.

La médiocrité des locaux contraste avec le cérémonial qui entoure la vie universitaire. Les professeurs jouissent d'un grand prestige. Avant vingt ans d'exercice, ils ont le titre de chevalier és-lois, avec droit aux insignes de la chevalerie : le baudrier, la ceinture, l'épée, les bottes et éperons, et reçoivent le titre de « messire ». Après vingt ans d'exercice, ils reçoivent celui de « comte ». C'est ainsi que l'épitaphe de Jacques Rebuffy figurant sur son tombeau le présente comme « comte des lois »[26]. Jouissant ainsi de la noblesse personnelle, ils étaient traditionnellement enterrés revêtus de leur robe, avec des bottes à éperons dorés[27].

Le nouveau siège de la Faculté voit, dès son inauguration, l'installation de professeurs qui obéit à un rituel très codifié. Lors d'une intronisation à l'évêché, rue de la Salle l'Évêque, le nouveau professeur, à genoux, prête serment, la main sur l'Évangile, de bien servir le Roi et le public, et de respecter scrupuleusement les statuts de l'Université. L'évêque, le recteur, le prieur, les professeurs, les docteurs agrégés et le syndic se rendent alors en grande pompe, précédés par des bedeaux portant des masses d'argent, installer le nouveau professeur au Collège du Vergier. Les célébrations funéraires, dans la chapelle du collège, donnent également lieu à un cérémonial très solennel.

La Faculté, plus que de problèmes d'étroitesse de ses locaux, semble surtout souffrir d'éternelles querelles au sein du corps enseignant : « Il y avait, dans notre Faculté de droit, peu d'esprit de corps, et en revanche beaucoup de susceptibilités individuelles ; sans cesse des froissements d'amours-propres, des compétitions, des conflits[28]. »

La Révolution entraîne une longue éclipse de l'enseignement du droit à Montpellier qui disparaît en 1792, la Convention confirmant la suppression des vieilles facultés le 7 ventôse an III (25 février 1795). Le siège de la Faculté, place de la Chapelle-Neuve, est vendu comme bien national le 18 floréal an III (7 mai 1795) et devient propriété privée, ce qu'il est encore actuellement. Il faut toutefois préciser que, de l'an V à l'an VIII, des cours de droit sont dispensés par le juriste Albisson, magistrat et professeur de législation, qui deviendra tribun, puis conseiller d'État et chevalier d'Empire.

Cet enseignement se déroule dans l'École centrale de l'Hérault, créée le 21 octobre 1796. Elle occupe le Collège des Jésuites, devenu lycée sous le Consulat et jusqu'en 1960, le bâtiment étant ensuite récupéré pour agrandir le Musée Fabre[29]. La rue des Écoles Centrales, située à l'arrière du Musée, en rappelle ainsi précisément la localisation.

La médecine voit sa Faculté rétablie en 1794 mais le droit est oublié lors de la création de l'Université impériale en 1808. Tout au long du XIXe siècle, magistrats et avocats ne cessent de réclamer le rétablissement de la Faculté de droit. Une délibération du conseil municipal du 3 août 1875, à l'initiative de son président Eugène Lisbonne,

---

[25] M. de Bezons, dans L. GRASSET-MOREL, *op. cit.*, p. 194.
[26] A. GERMAIN, *op. cit.*, p. 67.
[27] F. FABRÈGE, *op. cit.*, p. 389.
[28] A. GERMAIN, *op. cit.*, p. 64.
[29] L. SECONDY, C. VELLA, J. NOUGARET, *Montpellier ville de savoir, les établissements d'enseignement supérieur, secondaire et les pensionnats de 1800 à 1960*, Castries, éd. du mistral, 2006, p. 127.

établit une commission pour étudier les conditions de la création d'une nouvelle Faculté de droit à Montpellier. Le processus est enclenché et trois ans plus tard, le 28 novembre 1878, Agénor Bardoux, ministre de l'Instruction publique, signe un décret instituant à Montpellier une faculté de droit.

Celle-ci occupe temporairement l'hôtel d'Aurès, 14 rue Eugène-Lisbonne (à l'époque rue Dauphine), le temps que soient réalisés les travaux d'aménagement du nouveau Palais universitaire[30] (Figure 3).

L'hôtel d'Aurès[31] avait été profondément rénové au début du XVIIIe siècle par Daniel Chaunel, conseiller du roi et receveur général du taillon en la généralité de Montpellier, puis racheté à la fin du XVIIIe siècle par Pierre Aurès, également conseiller du roi. C'est lui qui entreprend d'importants aménagements intérieurs, en particulier le décor des salons du rez-de-chaussée ornés de magnifiques gypseries de style rocaille très bien conservées.

Figure 3 : L'hôtel d'Aurès

L'hôtel avait fait l'objet d'une expropriation pour utilité publique et devient propriété de la ville le 17 avril 1869 afin de mener à bien des travaux de mise en perspective avec la rue nouvellement créée, la rue Nationale, qui deviendra rue Foch. Ces projets de travaux sont abandonnés en 1874 en raison de l'opposition des habitants du quartier. Le bâtiment était donc libre en 1878 pour accueillir la Faculté de droit nouvellement créée.

Les travaux d'aménagement débutent immédiatement et une grande fête, organisée le 17 novembre 1880 dans la Salle des concerts du Théâtre de la Comédie, célèbre l'inauguration, les cours commençant dès le lendemain dans l'hôtel d'Aurès. Cette occupation temporaire qui ne devait durer que trois ans, s'étendra jusqu'en 1890. Après le départ de la Faculté de droit, l'hôtel d'Aurès connaîtra diverses affectations jusqu'au début du XXe siècle, date à laquelle le Conservatoire de musique s'y installera avant d'être remplacé à son tour, en 2021, par le pôle Culture et Patrimoine de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Palais universitaire, qui regroupe dans un même lieu les facultés de droit, de lettres et de sciences, comme en atteste encore une inscription un peu effacée sur son fronton, occupe les bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Éloi qui y était installé depuis 1600, 31, rue de l'Université (à l'époque rue de la Blanquerie) (Figure 4).

---

[30] F. VALENTE, « La faculté de droit de Montpellier au XIXe siècle », dans P. NÉLIDOFF (dir.), *Les facultés de droit de* province *au XIXe siècle*, Toulouse, PUM, 2009, p. 112.

[31] L'hôtel est parfois appelé hôtel Jaumes, du nom de ses propriétaires au XIXe siècle, Anselme puis Alphonse Jaumes.

Figure 4 : Le Palais universitaire

Une plaque apposée sur le bâtiment rappelle le souvenir de l'ancien hôpital, comme la rue qui longe un côté du bâtiment, appelée « rue du four Saint-Eloi ». L'hôpital Saint-Éloi, à l'étroit, déménage alors en dehors de l'Écusson, à l'emplacement où il se trouve toujours.

Les locaux de ce Palais universitaire abritaient depuis 1478, avant l'hôpital Saint-Éloi, l'École-Mage, école de grammaire et des arts, établie au Moyen Âge par les seigneurs de Montpellier, ancêtre de la Faculté des lettres, qui a donné son nom à la rue qui longe le bâtiment 1 de la Faculté. Les locaux de l'École Mage avaient été saccagés par les protestants au moment des guerres de Religion.

Des travaux d'aménagement du palais universitaire débutent en septembre 1889, réalisés sous la direction de Krüger, architecte de la ville de Montpellier. En mai 1890, la salle des fêtes du Palais universitaire est inaugurée par le président de la République Sadi Carnot à l'occasion des célébrations du VIe centenaire de l'Université, et les cours y débutent en octobre 1890. La grande cour intérieure du palais universitaire est occupée par un grand tilleul, attentivement scruté par des générations d'étudiants, parce que les premières fleurs étaient annonciatrices des examens puis des vacances.

À partir des années 1950, le développement du nombre d'étudiants rendant difficile le maintien de trois facultés dans ce bâtiment, chacune va trouver des locaux propres et le bâtiment du palais universitaire sera affecté au rectorat.

La bibliothèque de droit et de sciences économiques y demeure jusqu'à son transfert sur le site de Richter en 1997.

L'installation de la Faculté de droit dans ses locaux actuels, sur trois bâtiments distincts mais très proches, est récente et progressive. L'ancien couvent de la Visitation, situé au 39 rue de l'Université, est acheté en 1956 pour accueillir la Faculté de droit.

L'ordre de la Visitation avait été fondé par saint François de Sales en 1610 afin de visiter les malades, l'ordre devenant par la suite contemplatif. Après les destructions de plusieurs couvents durant les guerres de religion, l'évêque Pierre de Fenouillet, artisan de la Contre-Réforme à Montpellier, obtient de la mère Jeanne de Chantal, supérieure du couvent d'Annecy, l'installation de sœurs de l'ordre de la Visitation à Montpellier.

L'évêque leur donne les matériaux initialement destinés à la construction d'une cathédrale sur la place de la Canourgue, dont Richelieu interrompit le projet. En reconnaissance, Pierre de Fenouillet est enterré dans l'église Saint Eustache à Paris, mais son cœur a été déposé dans la chapelle du couvent[32].

Les travaux de construction débutent en 1632 et Simon Levesville, qui occupe à Montpellier les fonctions de maître des ouvrages royaux de la sénéchaussée, poursuit le chantier après 1633. Jean Bonnassier puis Antoine Armand lui succèdent, ce dernier faisant notamment bâtir l'élégant clocheton octogonal à huit baies, orné de gargouilles d'esprit médiéval, qui surmonte le cloître. Plus de vingt religieuses s'y installent solennellement le 25 juin 1636 mais l'ensemble du couvent n'est définitivement achevé qu'au début du XVIIIe siècle, en raison de la nécessité d'acquérir successivement plusieurs maisons séparées. Le couvent a en effet été construit sur un terrain où prospéraient auparavant des maisons d'habitation et un moulin à huile.

Le couvent est ordonné autour d'un grand bâtiment carré aux façades classiques, reprenant le modèle médiéval d'un cloître à plusieurs galeries comme les religieuses l'avaient souhaité. Autour de la cour centrale, sont disposées au rez-de-chaussée des pièces de services et à l'étage vingt-six cellules et une galerie de récréation[33]. Durant la Révolution, les religieuses étant chassées à partir du 25 septembre 1792, le couvent sert de prison pour les prêtres, puis d'hôpital, avant d'être loué aux francs-maçons, les religieuses visitandines récupérant le couvent en 1819.

La Faculté s'y installe en 1962, après des travaux conduits sous la direction de l'architecte Marcel Bernard qui fait notamment construire un hall d'accueil, des amphithéâtres et la façade rue École-Mage, reliant ainsi le cloître à cette rue. Clin d'œil aux racines historiques de la Faculté, le hall d'accueil est dénommé *Aula Placentinea,* une plaque y étant apposée pour rendre hommage au grand maître italien.
C'est ce que nous appelons le bâtiment 1 (Figure 5).

Figure 5 : Le bâtiment 1 (photo reproduite avec l'aimable autorisation du doyen)

[32] L. GRASSET-MOREL, *op. cit*., p. 175.
[33] J. NOUGARET, *op. cit.*, p. 133.

Le bâtiment 1 conserve naturellement les parties les plus anciennes, faisant l'objet d'une protection par les Monuments historiques. Par exemple, la salle des actes, dans laquelle se déroulent les soutenances de thèses et les évènements marquants de la Faculté, n'est autre que l'ancien réfectoire des religieuses (Figure 6).

Figure 6 : La Salle des Actes

Dans le courant des années 1990, le maire de l'époque, Georges Frêche, par ailleurs professeur d'histoire du droit dans notre Faculté, souhaite que celle-ci déménage sur le site de Richter afin d'animer le nouveau quartier dont il a lancé la construction. Un conflit homérique l'oppose alors au président de l'Université, Yves Loubatières.

La Faculté de droit refuse ce départ, à l'inverse de la Faculté de sciences économiques qui s'installe dans les nouveaux bâtiments de Richter en 1994, leur séparation juridique accompagnant leur séparation géographique. Le ministère, tranchant ce conflit, décide que la bibliothèque universitaire ira sur le site de Richter et que la Faculté de droit restera en centre-ville.

Dès lors, les locaux de l'actuel bâtiment 1 sont profondément rénovés par le cabinet d'architecte Pierre Tourre, à l'initiative du président de l'Université Yves Loubatières, dans les années 1996-1998. Le hall est agrandi, permettant la construction d'un nouveau grand amphi et la circulation des personnes est établie à tous les étages du cloître.

Durant cette rénovation, la Faculté déménage temporairement, en 1996 et 1997, au 20 rue Carré-du-roi, dans l'ancien couvent des sœurs de Saint-Joseph construit par l'architecte Numa Polge en 1900 et aménagé en clinique et école d'infirmières en 1913 (Figure 7).

Le bâtiment 2 de notre Faculté occupe le terrain de l'ancien évêché, dont on voit l'élégant hôtel particulier en face du portail d'entrée rue Lallemand, occupé dès 1814 par Mgr Fournier (Figure 8).

Le bâtiment 2 avait été construit en 1939 pour loger la Faculté des lettres, comme le rappelle une plaque apposée dans le hall d'entrée. De l'époque de la construction demeure encore aujourd'hui le carrelage de ce hall.

Figure 7 : Siège de la faculté de droit en 1996 et 1997

Figure 8 : Le bâtiment 2

La Faculté des lettres se trouve rapidement à l'étroit et s'installe en 1967 dans l'actuel campus de la route de Mende. Le bâtiment 2 est alors occupé par l'IUT qui déménage à son tour en 1973, date à laquelle s'installe la faculté de sciences économiques, unie à la faculté de droit depuis 1954 jusqu'à leur séparation en 1994.
C'est alors la Faculté de droit qui annexe les locaux qui deviennent ainsi le bâtiment 2. Ces locaux sont rénovés en même temps que le bâtiment 1 entre 1997 et 1998.

Le bâtiment 3 est séparé du bâtiment 1 par la rue Arc-des-Mourgues, qui porte le nom d'un arceau qui permettait aux religieuses (les *mourgues* en occitan) de relier leur couvent à un jardin qu'elles possédaient de l'autre côté de la rue (Figure 9).

Figure 9 : Le bâtiment 3

Le bâtiment 3 a été construit à la fin des années 1950 et rénové en 2007. Il a été occupé par le service de médecine préventive puis le service de formation continue avant de devenir salle de lecture et siège du département de sciences politiques. Un petit jardin, à l'arrière du bâtiment, a été mis en valeur.

L'ancienne chapelle du Couvent des Visitandines, située au 41 rue de l'Université, « un des plus beaux édifices de la ville » selon Charles d'Aigrefeuille[34], est due à l'architecte Jean Bonnassier (Figure 10).

Elle a été bâtie entre 1646 et 1655, sa consécration intervenant le 24 février 1655. Elle se compose d'une nef unique à trois travées rectangulaires, et d'un chœur carré de même largeur. L'ensemble est voûté d'ogives de briques à nervures de pierres de taille. Le chœur des religieuses s'ouvrait sur le chœur par un arc en plein cintre. Les tribunes qui figurent au sud ont été construites en 1830, lors de la restauration du Couvent[35]. Sa façade, avec sa superposition de niches à dais en coquilles et culots ornés de chérubins, et ses frontons cintrés à denticules, qui semblent traduire une influence aixoise, contrastent avec le style plus sobre des édifices de la Contre-Réforme à Montpellier[36]. En 1660, la reine Anne d'Autriche, passant à Montpellier avec son fils Louis XIV qui allait rencontrer Philippe IV pour l'échange des princesses scellant la paix avec l'Espagne, vient se recueillir dans la chapelle.

Durant la Révolution, elle sert de grenier à sel, avant d'être récupérée en 1825 par les Visitandines.

Longtemps propriété de la Ville de Montpellier, la chapelle a été classée monument historique en 1989. Inoccupée durant de nombreuses années, elle a été rénovée et rebaptisée « La Nef » pour accueillir des ateliers et expositions de métiers d'art à partir de 2015 jusqu'en 2023. Elle vient d'être acquise cette année par notre Faculté, pour l'organisation de colloques ou d'activités culturelles.

---

[34] C. D'AIGREFEUILLE, *op. cit*., p. 471.
[35] Archives départementales, Notice 63 H 1-66.
[36] J. NOUGARET, *op. cit.*, p. 130.

Figure 10 : La chapelle du couvent

La Faculté de droit et science politique s'étend désormais sur ses trois bâtiments et la chapelle, rénovés, et participe ainsi pleinement à la vie culturelle de cette partie de l'Écusson. Comme pouvait l'observer un lecteur du *Journal de la généralité de Montpellier* à la fin du XVIIIe siècle dans un propos qui conserve toute son actualité :

> « En est-il une cité où les sciences, les lettres et les arts soient en plus grande considération, où le commerce soit le plus actif et plus varié, où l'imagination vive des habitants fournisse plus d'évènements singuliers, de projets utiles, d'inventions ingénieuses ? Universités célèbres de médecine et de droit, tribunaux de toutes sortes, académies des sciences et des arts, collège renommé de chirurgie, concerts publics, spectacles : il y a tout à Montpellier »[37] !

[37] Cité par G. Frêche, Préface dans M. LACAVE, *Montpellier la souveraine*, éditions FNAC, 1987, p. 10.